

# PEUT-ON COMPOSTER EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS ?

## OUI, MAIS À CERTAINES CONDITIONS !

En cette période de crise sanitaire, le service public de gestion des déchets fonctionne en effectif et service réduits, il est d'autant plus crucial de réduire nos déchets à la source pour faciliter la tâche des agents.

### DANS MON COMPOSTEUR INDIVIDUEL



Continuez à l'alimenter avec vos biodéchets comme d'habitude, et lavez-vous les mains après.

**Profitez-en aussi pour faire du paillage, du mulching ou du broyage avec vos déchets verts de jardin !**



### DANS LES COMPOSTEURS PARTAGÉS



Compte tenu de la situation actuelle, il est impératif de prendre des mesures vis-à-vis des sites de compostage de proximité (*quartier, en pied d'immeuble et en établissement*). En effet, les mesures de confinement instaurées par le Gouvernement ne permettent pas de maintenir l'utilisation, l'entretien et le suivi des sites de compostage dans des conditions normales et satisfaisantes.

**En conséquence, nous vous invitons à mettre en veille les sites de compostage de proximité, c'est-à-dire de fermer les composteurs et d'arrêter temporairement tout apport de biodéchets.**

**Vos biodéchets peuvent être orientés temporairement vers le bac des ordures ménagères résiduelles en attendant un retour à une situation normale.**



Ces mesures nous paraissent importantes pour des raisons sanitaires et permettront d'éviter l'apparition de dysfonctionnements et/ou de nuisances qui seraient compliqués à traiter pendant cette période.

### UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?

Contactez : Mélissa TOURON | [compostage@sictompp.fr](mailto:compostage@sictompp.fr) | 06 45 62 26 75